

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de RENNES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Le huit mars deux mille vingt et un à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE, sous la présidence de Pascal PINAULT

Etaient présents

Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L. – JANVIER C. (Adjoints)- M GLOAGUEN F. (Conseiller délégué)- Mmes LEMEUX M. – BROUSSIN E. – POLET V. – Ms SEVIN A.- RUDELLE A. – ALIX J.L.-

Absents :

Mmes NOURRISSON I. – MAURY A.- M SIMON L.

Date de la convocation : 01/03/2021

DELIB20210301

SECRETAIRE DE SEANCE

Nomination Monsieur le Maire adjoint propose la nomination Monsieur Antoine SEVIN secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal désigne Antoine SEVIN, Secrétaire de séance.

DELIB20210302

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 présenté par P. PICHOUX

Monsieur Patrick PICHOUX adjoint, présente le compte-administratif 2020 aux membres du Conseil Municipal, dressé par Monsieur Pascal PINAULT Maire qui se retire du vote du budget.

En section de fonctionnement :

Dépenses réalisées 801 982.60 €

Recettes perçues 947 349.50 €

Excédent antérieur reporté 78 602.16 €

Résultat excédent de fonctionnement **223 969. 06 €**

En section d'investissement

Dépenses réalisées 501 423.29 €

Recettes perçues 651 658.37 €

Résultat excédent d'investissement **150 235.08 €**

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 dressé par M Le Maire de la Chapelle Chaussée

Décide d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement soit 200 000 € en section d'investissement au compte 1068.

Constate l'excédent d'investissement de 150 235.08€ repris au compte 002 du budget primitif 2021.

Les projets 2021 :

La commission des finances présente le compte-rendu de la réunion du 18 février dernier :

En dépenses :

Solde travaux médiathèque : 125000 €
Remboursement capital prêts 221000 €
Jeux dans la coulée verte + décoration Noël 32 000 €
Site internet : 6 000 €
Sécurisation des locaux 15 000 €
Atelier communal (rachat) 40 000 €
Diagnostic sanitaire église 20000 €
Acquisition matériel : urnes pour élections 159 €/ht x 2 (aide de l'Etat de 190 €)
Cimetière 150000 €
Centre social 577 700 €
Chaufferie bois 172 596 €

Les recettes prévisionnelles

Vente terrain clos de la forge 50 000 €
FCTVA 48000€
Subventions médiathèque (solde) 152 817 €
Subvention diagnostic église 20% 4000 €
Le Conseil municipal souhaite prioriser les travaux du cimetière en 2021 sachant que pour le centre social et la chaufferie bois le dossier est en attente de subvention afin de fixer le coût des travaux restant à charge de la commune

DELIB20210303

COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB20210304**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ANNEE 2021**

Mme Cécile JANVIER, rapporteur de la commission association présente les propositions de subventions attribuées pour l'année 2021 après consultation des comptes de chaque association.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ATTRIBUE
COMITE DES FETES	0 €	0 €
Association VOLLEY BALL	600 €	600 €
CATM	200 €	100 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	0 €	0 €
LE PERE LEON	1 000 €	600 €
LA CHAPELLE BIEN CHAUSSEE (animation 2021 annulée)	0€	0€
A.C.C.A.	1 000 €	600 €
A.P.E.	600 €	600 €
A.P.E.L.	0 €	0 €
FOOT BALL CLUB	700 €	600 €
CULTURE ET PATRIMOINE (animation 2021 annulée)	0 €	0 €
LES ORGANISTES TINTENIAC	A L'APPRECIATION DE LA COMMISSION	50 €
ASSOCIATION DECLIC	3 324 €	3 324 €

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve les propositions de subventions présentées et demande que ces crédits soient inscrits au budget primitif 2021.

Donne pouvoir au Maire pour procéder aux écritures comptables correspondants.

Une demande d'information sur les crédits «fournitures scolaires » va être faite à l'école, le crédit de 9 000 € prévisionnel devra être revu à la baisse du fait des effectifs scolaires.

DELIB20210305**RESTAURATION SCOLAIRE APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL D'OFFRES**

Mme Manon LEMEUX, Conseillère Municipale présente le cahier des charges qui sera applicable lors de l'appel d'offres qui va être lancé pour le prestataire de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres à candidature prestataire cantine.

Donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure de consultation.

Rentrée scolaire 2021 : fermeture conditionnelle d'une classe en primaire

M le Maire fait part d'un courrier de l'inspecteur d'académie annonçant la fermeture conditionnelle d'une classe à la rentrée prochaine du fait de la baisse des effectifs. Un class primaire serait fermée.

Le RPI Bécherel la Chapelle chaussée rencontre la même situation, une classe sera fermée à la rentrée prochaine également.

DELIB20210306

MEDIATHEQUE AVENANT 2 LOT 2 TERRASSEMENT VRD

Jean-Marc BUAN, adjoint, présente l'avenant 2 du lot 2 terrassement -VRD concernant des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise MULTI TP soit l'aménagement de l'entrée de la médiathèque en béton désactivé.

Le coût des travaux supplémentaires s'élève à 819 €.

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve l'avenant présenté de l'entreprise MULTI TP pour un montant de 819 €

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant à venir

DELIB.20210307

MEDIATHEQUE AVENANT LOT 12 CARRELAGE FAIENCE

Jean-Marc BUAN Adjoint, présente l'avenant en plus-value N° 1 de l'entreprise BELLOIR SAS LOT 12 CARRELAGE pour un montant de 283.29 € HT concernant une trappe à charnière demandée lors des travaux

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve l'avenant présenté pour le lot 12 Ets BELLOIR pour un montant de 283.29 € HT

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant N° 1 à venir

DELIB20210308

MEDIATHEQUE DEVIS SCULPTURE

Mme DE LA VILLEON Adjointe, présente le devis du motif proposé par M LEMARCHAND Sculpteur pour la façade de la médiathèque. Le montant du devis s'élève à 2900 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par M LEMARCHAND Sculpteur pour le motif de la façade de la médiathèque.

Donne pouvoir au Maire pour signer le devis présenté.

DELIB20210309

COLUMBARIUM DEVIS BLOC DE 3 ELEMENTS POUR L'EXTENSION

Jean-Marc BUAN Adjoint présente le projet d'un ensemble de trois éléments pour l'extension du columbarium.

Le devis de l'entreprise HIGNARD moins-disant est présenté soit un coût de 2 270 € HT – comprenant un ensemble de 3 cases 50X50X50 et d'une dalle pour une cave-urne.

Après délibération

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise HIGNARD pour un montant de 2 270 € HT.

Le devis de l'entreprise SOFUNAIR s'élevait à 2325 € HT.

DELIB20210310

Adhésion à l'ALEC 2021

Le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion à l'ALEC et au service Conseil en Energie Partagé pour la période 2021-2023 avec l'A.L.E.C. (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes).

Cette adhésion permet à la commune de bénéficier du service Conseil en Energie Partagé. Le montant de l'adhésion s'élève à 0.10 €/habitant, à cela s'ajoute une cotisation Conseil en Energie Partagé (CEP de 1.45€/habitant° permettant à la commune de bénéficier du service conseil en énergie partagé.

Rennes métropole ayant réaffirmé son souhait de soutenir les collectivités dans la maîtrise de l'énergie du patrimoine communal prend en charge 40% de la part d'adhésion relative au CEP.

Le montant global adhésion à l'ALEC & CEP s'élève après déduction de l'aide de Rennes Métropole à 1259.06 €.

M le Maire propose de reconduire cette convention pour la période 2021-2023

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve l'adhésion à l'ALEC et et contrat C.E.P. présentés.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention.

DELIB20210311

ENQUETE PUBLIQUE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE)

Une enquête publique unique est ouverte du 22 février au 25 mars 2021 sur les demandes d'autorisation d'exploiter et de permis de construire présentées par RENNES METROPOLE en vue du projet de restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) située sur la commune de Rennes, quartier Villejean avenue Charles Tillon.

L'enquête est consultable sur différents lieux indiqués dans l'arrêté d'enquête publique.

Le conseil municipal conformément à l'article R181-38 du code de l'Environnement est appelé à se prononcer sur le projet d'autorisation d'exploiter.

Après délibération, le conseil municipal

N'émet aucune observation sur l'enquête publique ouverte sur le projet de restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de RENNES.

DELIB20210312

PROJET MISE EN ACCESSIBITE DU CIMETIERE

Jean-Marc BUAN Adjoint propose de solliciter une subvention au titre de l'accessibilité du cimetière.

L'aménagement du cimetière permettrait aux personnes à mobilité réduite d'y accéder plus facilement.

De plus l'interdiction de traitement des abords du cimetière à compter de juillet 2022 nous obligerait à faire intervenir plus souvent une entreprise pour l'entretien du cimetière d'où un coût de maintenance plus élevé.

Le projet de mise en accessibilité établi par un bureau d'étude comprenant le projet de mise en accessibilité du cimetière et la création d'un parking dans le cadre d'un plan d'ensemble du projet.

La part revenant à la charge de la collectivité serait le cimetière, le parking étant compétence métropolitaine.

Le coût à charge de la commune serait de 216 604.75 € HT

Après délibération le conseil municipal

Décide de programmer les travaux de mise en accessibilité du cimetière cette année

La somme de 216 604.75 € sera inscrite au budget primitif 2021

Sollicite une subvention au titre de la DETR

Adopte le plan de financement proposé soit

Coût des travaux	216 604.75 € HT
DETR 40% sur la base de 200 000 € =	80 000.00 €
Prêt travaux +TVA	180 000 €

Contrat de maintenance :

Des devis ont été demandés pour la médiathèque en maintenance

- Elévateur de la médiathèque 802.24 € HT
- pompe à chaleur DAIKIN différents pacs 150-220 ou 320 €

D'autres devis vont être demandés pour étudier ces demandes

- Blocs autonome d'éclairage de sécurité : le dossier est reporté au prochain conseil.

DELIB 20210313

ENCAISSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de remboursement d'indemnités journalières pour des arrêts de travail.

D'un part de la SMACL pour un 705.27 € de remboursement d'indemnités journalières

Et d'autre part d'un remboursement d'un agent Mme BLANCHARD Françoise qui a reçu par erreur des indemnités journalières pur un montant de 638.46 €

Après délibération le conseil municipal

Autorise l'encaissement des indemnités journalières d'une part de la SMAC pour 705.27 € et de Mme BLANCHARD pour 638.46 €.

Récapitulatif indemnités aux élus année 2020

Conformément à l'article L,2123-24-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT)

Article 92 et 93 de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, le récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2020 est présenté au Conseil Municipal qui prend acte de cette information.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Régionales et Départementales

Les dates des élections sont fixées au 13 et 20 juin 2021. Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir être présents ces jours là afin d'assurer les permanences du bureau de vote.

Maison « Aubry » centre bourg

M le Maire va demander à Rennes Métropole de faire un portage foncier de cette bâtisse afin de la conserver en local commercial du fait de sa situation géographique.

Site internet : Cécile Janvier, adjointe, étudie le projet de refonte totale du site internet. Une commission composée d'élus et d'habitants s'est réunie pour réfléchir ensemble à ce projet. Des devis vont être demandés

Comité de Secteurs Rennes Métropole : ce comité des 5 communes va se réunir prochainement pour débattre de la prochaine P.P.I. qui s'avère plus faible que le mandat précédent.

Tyrolienne

Une pièce de la tyrolienne est cassée, le devis s'élève à 261 €. Cette pièce va être commandée pour réparer ce jeu.

La fête de la Quasimodo initialement prévue les 10/11 avril est annulée du fait de la situation sanitaire et reportée en octobre prochain.

Réunion de conseil 29 mars à 19h30

La commission du personnel se réunira le 18 mars, ainsi que **la commission finances** le 22 mars.